CCAS de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2025-09-25-005
Séance du jeudi 25 septembre 2025
Date de convocation vendredi 19 septembre 2025

L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Laurence RAVEROT - Franck GENILLON - Jean-Claude PERON - Virginie BECQUET - Odette POINT - Mustapha SARIKAYA - Carine MOUSTAUD - Catherine SOUZY

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
- Madame Marie-Luce BERTRAND donne procuration à Madame Laurence RAVEROT
- Madame Julie SANSON donne procuration à Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI
- Monsieur Eugène TURLET donne procuration à Monsieur Franck GENILLON
- Monsieur Christian PRADIER donne procuration à Madame Virginie BECQUET

ABSENTS : Patrick DELOULE - Marylène CLARY

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine SOUZY

PRÉSENTS : 9

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

ABSENTS : 2

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Pouvoirs : 4

Objet : Convention de mise à disposition du logement d'urgence entre la commune et le CCAS

Rapporteur : Laurence RAVEROT

Madame la Présidente rappelle que, par décision de la commune, l'emplacement du logement d'urgence a été modifié. Le logement initialement situé au 143 résidence Montbreval / 25, rue du Parc – 01120 Montluel, est désormais transféré au 44, rue du Trêve – 01120 Montluel.

Ce logement a vocation à accueillir, à titre temporaire, des personnes dépourvues de solution d'hébergement immédiate, confrontées à une situation d'urgence, dans l'attente d'une orientation vers une solution pérenne. Il peut également être mobilisé au bénéfice de personnes en situation de grande précarité ou occupant un logement indécent ou insalubre.

Afin d'assurer la continuité de ce dispositif, Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration qu'une nouvelle convention de mise à disposition du logement a été adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre.

En conséquence, la nouvelle convention entre la Ville de Montluel et le Centre Communal d'Action Sociale est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Madame la Présidente invite le Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité décide :
- **DE VALIDER la convention de mise à disposition du logement d'urgence sis 44, rue du Trêve – 01120 Montluel, entre la Ville de Montluel et le CCAS ;**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le secrétaire de séance
Catherine SOUZY

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-260110051-20250925-2025-09-25-005-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025